



**REPRÉSENTATION PERMANENTE  
DE LA FRANCE AUPRÈS DES  
NATIONS UNIES  
À ROME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



MISIÓN PERMANENTE  
ANTE LA ONU  
ROMA

GOBIERNO  
DE COSTA RICA

## **Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

### **Sous-comité de la gestion des pêches – 1<sup>ère</sup> session**

15-18 janvier 2024

\*

### **Point 3 de l'ordre du jour**

Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée  
dans le contexte d'une gestion efficace des pêches

\*

### **Déclaration conjointe de la France et du Costa Rica**

*= Seul le prononcé fait foi =*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du Costa Rica et de la France.

1. Le Costa Rica et la France se félicitent de la tenue de cette première session du Sous-comité de la gestion des pêches de la FAO. Nous sommes en effet conscients que la gestion durable des pêches est une question cruciale aujourd'hui, alors même que 30% des stocks de poissons de la planète sont surexploités.
2. La réglementation de la pêche mondiale et la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sont au cœur du mandat de la FAO, comme il ressort du tout premier article de l'Acte constitutif de l'Organisation. La pleine mise en œuvre de ce mandat est essentielle pour renforcer les synergies entre la protection des océans, la lutte contre le changement climatique et la préservation de la biodiversité – tout en contribuant à la réalisation des ODD 2 et 14 de l'Agenda 2030.
3. L'océan est soumis à des pressions multiples et cumulatives. Il est affecté par des températures croissantes, des phénomènes climatiques de plus en plus extrêmes, une biodiversité déclinante et une pollution croissante. Et cela alors même que l'océan est essentiel à notre existence, puisque plus de 3 milliards de personnes en dépendent pour leur subsistance. Il est donc urgent que nous nous rassemblions et que nous agissions pour la santé de l'océan.
4. Pour répondre à cette urgence, le Costa Rica et la France ont décidé d'accueillir la Troisième Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC3) qui se tiendra à Nice en juin

2025 et sera précédée d'un événement de haut niveau au Costa Rica en juin 2024. S'inscrivant dans le sillage de la première conférence co-organisée par la Suède et les Fidji, et de la deuxième conférence co-organisée par le Kenya et le Portugal, cette troisième conférence UNOC s'assigne pour objectif une ambition aussi élevée que possible pour accélérer l'action en faveur de l'océan.

5. Or c'est sur ce plan que la FAO, notamment le Comité des pêches et ses sous-comités, mais aussi les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) établies sous ses auspices, et le cadre réglementaire qu'elle a élaboré au fil des années, ont un rôle-clé à jouer pour faire de l'UNOC 3 un succès.
6. Nous avons de grandes attentes à cet égard, notamment :
  - promouvoir l'universalisation de l'Accord sur les mesures du ressort de l'État du port (PSMA) et renforcer sa mise en œuvre ;
  - explorer les voies et moyens de revitaliser l'Accord visant à favoriser le respect par les navires de pêche en haute mer des mesures internationales de conservation et de gestion (dit « Accord de conformité ») ; nous souhaitons à cet égard que le Comité des questions juridiques et constitutionnelles de la FAO puisse, lors de sa 120<sup>e</sup> session en mars 2024, examiner les options institutionnelles susceptibles de renforcer la mise en œuvre de cet accord ;
  - conforter et renforcer les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), et organiser, lors de la Conférence UNOC3, un événement parallèle réunissant toutes ces organisations ;
  - soutenir l'agenda de transformation bleue énoncé dans la Déclaration du Comité des pêches de 2021 sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture.
7. Nous sommes convaincus que, sur toutes ces questions et bien d'autres, l'UNOC3 permettra de réaliser de grandes avancées pour la protection et la résilience des océans. Nous appelons donc à faire preuve de l'ambition la plus élevée possible d'ici juin 2025, afin que cette ambition puisse être inscrite dans le "Plan d'action pour les océans de Nice", qui comprendra une déclaration politique et une liste d'engagements volontaires.
8. Nous comptons sur la FAO et ses Etats membres – sur vous tous – pour que l'ambition de cette Conférence soit à la mesure de l'état d'urgence dans lequel se trouve l'océan aujourd'hui.

Je vous remercie de votre attention./.